



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST DÉVELOPPEMENT (ex-Aviva Développement)

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	4
2. Rapport d'activité.....	10
3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	15
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	17
5. Rapport spécial du commissaire aux comptes	21
6. Comptes annuels	23
6.1 Bilan.....	24
6.2 Hors-bilan	26
6.3 Compte de résultat.....	27
6.4 Annexes.....	28
7. Inventaire.....	39
8. Résolutions.....	47

Gestionnaire financier par délégation	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT Représenté par Madame Séverine ERNEST 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Tour Eqho - 2, avenue de Gambetta - 92066 Paris La-Défense
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
Conseil d'administration	Président Directeur Général Madame Frédérique NAKACHE Administrateurs ABEILLE VIE représentée par Monsieur Nicolas DECHAUX Monsieur André PETIT Madame Frédérique NAKACHE Monsieur Jean-François CHAMBON

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : La SICAV a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, la performance de capitaux investis dans des contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant de l'option dite « DSK » en investissant notamment sur les marchés actions français ou de la zone Euro ou le marché obligataire de la zone Euro et en se comparant à l'indicateur de référence composite: 60% CAC 40® + 35% JPM EMU + 5% CAC Mid & Small®.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice composite suivant :

- 60% CAC 40® : Cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 35% JPM EMU : Cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan (cours de clôture, coupons réinvestis) ;
- 5% CAC Mid & Small® : Cet indice action est composé de l'ensemble des valeurs qui font partie des indices CAC Mid 60® et CAC Small®. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext (cours de clôture, dividendes réinvestis).

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer le portefeuille à différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires, actions...

La SICAV est éligible à la réglementation dite « DSK ». Le portefeuille pourra être investi :

- entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de la zone Euro, et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% à 15% maximum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif net, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.
- entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance ou instruments du marché monétaire français ou de la zone Euro,

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gérant pourra librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre de ces catégories.

Le processus d'investissement est conduit en utilisant les critères qualitatifs et quantitatifs de la façon suivante :

Poche « taux » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence,
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

Les allocations sont revues périodiquement par le gérant.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

La SICAV sera investie, entre 60% et 100% de l'actif net, aux actions de sociétés cotées ou non cotées ou titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés ; dont une poche de 5 à 15% en titres conformes à la réglementation dite « DSK » (actions cotées dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci, actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non et sociétés financières d'innovation), directement ou par le biais de parts de Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés relèveront, entre 60% et 100% de l'actif net, de la France et, entre 0% et 40% de l'actif net de la zone Euro. Les titres détenus pourront relever de toutes tailles de capitalisation et de tous les secteurs économiques et seront libellés en euro.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

La SICAV pourra être investie, entre 0% et 40% de l'actif net, aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 30% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Ils relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	10%

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Ces OPC pourront appartenir aux catégories suivantes : Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité pour répondre à l'orientation de gestion DSK.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables

- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations callables
- Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions[, les taux ou les devises,] ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FIA, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FIA.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces de garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par le FIA seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : La SICAV sera investie dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements de la SICAV, l'actionnaire s'expose aux risques suivants :

Risques Principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FIA. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FIA.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Garantie ou protection : La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous Souscripteurs.

La SICAV est destinée notamment à servir de support à des contrats d'assurance souscrits auprès d'Abeille Vie.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui recherchent, notamment dans le cadre de la réglementation dite « DSK », un OPC majoritairement investi sur les actions françaises et qui acceptent le niveau de risque inhérent à ces marchés.

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Les actions de la SICAV n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des actions était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de la SICAV.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession d'actions aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de la SICAV.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des actions de cette SICAV est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 9 juin 1987.
- Date de création de la Sicav : 28 juillet 1987.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2022.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

La politique d'allocation

Sur l'exercice l'allocation d'actifs a été en ligne avec celle du benchmark du fonds.

La poche Actions

L'exercice a été marqué par l'invasion de l'Ukraine, le déclenchement du conflit avec la Russie marquant l'arrêt de la hausse du marché jusque-là entretenue par la réouverture des économies après COVID. Jusqu'en février, le marché a ainsi privilégié les titres faiblement valorisés profitant de la dynamique de réouverture avant de devenir plus défensif avec le déclenchement du conflit. La hausse des prix de l'énergie et globalement de l'inflation, l'inflexion des politiques des banques centrales et la remontée des taux ont pesé sur la performance des marchés actions sur le deuxième semestre. Les perspectives bénéficiaires sont restées bien orientées sur l'exercice, grâce notamment au secteur énergétique et l'effet positif de la parité dollar mais les valorisations ont été significativement affectées par les craintes de récession et de contraction des marges à venir.

Dans ce contexte, nous avons fait des mouvements visant à rendre le portefeuille plus équilibré et plus défensif. Nous avons ainsi réduit la sous-exposition aux valeurs de croissance en achetant du luxe et du L'Oréal, du Téléperformance et créé une ligne en Dassault Systèmes.

Nous avons renforcé des titres défensifs comme Sanofi ou Pernod Ricard en allégeant des sociétés plus cycliques comme Stellantis, Michelin, Bouygues ou Publicis.

Nous avons néanmoins aussi renforcé des sociétés réputées cycliques dont la valorisation intègre une récession sévère alors que leur business model a évolué les rendant moins cycliques, comme Schneider Electric ou Saint Gobain. Nous avons aussi créé une ligne en Veolia Environnement au profil moins cyclique avec le rachat de Suez.

Nous avons renforcé des sociétés bénéficiant de la hausse des taux, comme dans le secteur bancaire ou Edenred.

Sur le segment des petites valeurs nous avons acheté Largo, positionnée sur l'économie circulaire avec le reconditionnement de téléphones portables, Ecoslops, également dans le domaine environnemental spécialisé dans le recyclage des huiles usagées du transport maritime, et Visiativ, qui offre des solutions de digitalisation.

En fin d'exercice, les secteurs les plus représentés en relatif au CAC40 sont la chimie, les media et la technologie. Les secteurs les plus sous-représentés sont ceux de la consommation et de l'industrie.

La poche Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes :

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2022. L'exposition a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations.

Dans un environnement marqué par d'un côté les banques centrales décidées à combattre l'inflation (qui n'est plus considérée par ces dernières comme transitoire) en accélérant le resserrement de leurs politiques monétaires et de l'autre les craintes de récession économique (rationnement du gaz, resserrement des conditions financières), nous avons conservé une sensibilité aux taux d'intérêt proche de celle de l'indice de référence jusqu'à la fin juin. Nous avons profité de la baisse des taux survenue durant l'été pour implémenter un positionnement de sous sensibilité aux taux qui bénéficie actuellement des fortes hausses du taux directeur de la Banque Centrale Européenne.

Les positionnements en valeur relative et mouvement de courbe ont marginalement contribué à la surperformance du portefeuille avec notamment un biais sous sensible Italie contre Allemagne durant le deuxième trimestre ainsi qu'un positionnement d'aplatissement de la courbe allemande durant l'été qui ont été deux moteurs de performance.

Enfin, le crédit a été le principal détracteur de la performance du fonds en 2022 souffrant des tensions géopolitiques et de la remontée des taux. Si nous avons profité du rebond de la classe d'actif durant l'été pour en réduire l'exposition notre surallocation aux émetteurs du secteur privé tout au long de l'année a été pénalisante.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de -14,03% contre -12,42% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	3 127 198,30	3 214 256,21
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	377 750,30	230 233,68
REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	264 325,75	263 733,11
ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	264 475,96	255 337,32
FRANCE 0.1% I 01/03/2026	206 632,95	216 325,74
GERMANY 0% 15/08/2031	209 125,60	170 556,60
FRANCE 1.5% 25/05/2031	214 027,18	107 144,63
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	165 212,29	136 718,31

Titres	Mouvements (“Devise de comptabilité”)	
	Acquisitions	Cessions
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	177 912,14	115 495,24
FRENCH REPUBLIC 0.10% I 25/07/2031	141 648,36	143 070,20

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Résultat et affectation des sommes distribuables de l'exercice

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2021 - 2022 de 50 994,88 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice :	1 868,43 €
Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à :	52 863,31 €

Par ailleurs, il est précisé qu'en raison :

- de la capitalisation des plus-values enregistrées au titre de l'exercice précédent pour un montant de 1 823 671,62 € ;
- d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de 485 697,06 € ;

Le montant total des plus-values non distribuées au titre de l'exercice s'élève à 2 309 368,68 €.

Sur la base de cette répartition, le dividende net global par action est donc arrêté à 1,24 €.

Le dividende se décompose comme suit :

- Revenus d'actions françaises :	0,78 €
- Revenus d'actions étrangères avec convention :	0,46 €

L'assemblée générale constate qu'un acompte unitaire de 1,24 €, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 07 décembre 2022 sur décision du conseil d'administration réuni le 21 novembre 2022.

Répartition des rémunérations allouées

Le Président informe les membres du conseil qu'il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2021-2022. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Modalités de fonctionnement de la SICAV

Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants ou des personnes à eux apparentées ;
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote ;
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du Code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Abeille Asset Management.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 100%.

Levier net : 102%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

OFI INVEST DÉVELOPPEMENT n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST DÉVELOPPEMENT ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle + Changement de CAC

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, la gestion de la SICAV serait déléguée à OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Madame Frédérique NAKACHE

- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Directeur général de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur OFI INVEST DIVERSIFIE

Monsieur Nicolas DECHAUX

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Président, Membre du Comité d'Investissement de la SAS ABEILLE INVESTISSEMENTS
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE, Administrateur de la SICAV SOFRAGI

Monsieur André PETIT

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCE, Administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Jean-François CHAMBON

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Administrateur d'OFI INVEST VALEURS FRANCAISES

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou

indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT (ex AVIVA DEVELOPPEMENT)

Siège social : 14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST DEVELOPPEMENT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



SICAV
OFI INVEST DEVELOPPEMENT (ex AVIVA DEVELOPPEMENT)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 14/12/2022 11:52:08



Séverine Ernest
Associée

rapport spécial du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT (ex AVIVA DEVELOPPEMENT)

Siège social : 14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.



SICAV
OFI INVEST DEVELOPPEMENT (ex AVIVA DEVELOPPEMENT)
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 14/12/2022 11:52:05
Séverine Ernest
Associée



comptes annuels

BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	12 810 082,89	16 090 689,00
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	7 958 544,48	10 241 789,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	4 212 460,10	5 357 482,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	617 248,31	485 253,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	854,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	21 830,00	5 310,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	70 266,35	71 355,78
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	70 266,35	71 355,78
Comptes financiers	1 284,86	4 337,05
Liquidités	1 284,86	4 337,05
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	12 881 634,10	16 166 381,83

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	10 474 814,69	14 099 545,44
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 823 671,62	911 227,95
• Report à nouveau	93,63	346,88
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	485 697,06	1 050 458,58
• Résultat de l'exercice	52 863,31	27 602,65
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	12 837 140,31	16 089 181,50
Instruments financiers	21 830,00	5 310,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	21 830,00	5 310,00
Autres opérations	-	-
Dettes	22 663,79	71 890,33
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	22 663,79	71 890,33
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	12 881 634,10	16 166 381,83

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	270 610,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	223 960,00	321 770,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6,28	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	260 133,10	260 170,84
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	58 541,04	62 117,58
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	318 680,42	322 288,42
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-292,80	-157,04
• Autres charges financières	-115,34	-117,23
Total (II)	-408,14	-274,27
Résultat sur opérations financières (I - II)	318 272,28	322 014,15
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-267 277,40	-294 472,35
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	50 994,88	27 541,80
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 868,43	60,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	52 863,31	27 602,65

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que la SICAV a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à la SICAV.
- Des commissions de mouvement facturées à la SICAV.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à la SICAV, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1,79% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(1) La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

armées

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle + Changement de CAC

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


évolutionactif net

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	16 089 181,50	15 092 758,32
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	252 717,87	84 442,92
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 372 116,19	-2 216 050,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	854 074,58	1 469 905,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-365 550,08	-308 041,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers	86 964,13	10 064,43
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-62 741,10	-16 030,39
Frais de transaction	-10 977,59	-10 860,59
Différences de change	99,35	620,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 674 948,53	1 951 570,81
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	726 890,42	3 401 838,95
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 401 838,95	1 450 268,14
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	16 520,00	6 844,83
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	21 830,00	5 310,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 310,00	-1 534,83
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-27 078,51	-3 585,12
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	50 994,88	27 541,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	12 837 140,31	16 089 181,50

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	4 161 447,27	-
Obligations à taux variable	51 012,83	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	270 610,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	223 960,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 161 447,27	-	51 012,83	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 284,86
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	270 610,00	-	-	-
Autres opérations	223 960,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	101 814,81	99 067,00	177 412,37	1 063 566,89	2 770 599,03
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 284,86	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	270 610,00
Autres opérations	-	-	223 960,00	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	195,34	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		70 266,35
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		41 841,92
Dépôts de garantie (versés)		18 442,50
Coupons à recevoir		9 981,93
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		22 663,79
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Somme à payer		19 651,57
Débiteurs et créiteurs divers		3 012,22
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	694	252 717,87	3 906	1 372 116,19
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,79
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	469 515,43
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	93,63	346,88
Résultat	52 863,31	27 602,65
Total	52 956,94	27 949,53
Affectation		
Distribution	52 628,08	27 848,94
Report à nouveau de l'exercice	328,86	100,59
Capitalisation	-	-
Total	52 956,94	27 949,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	42 442	45 654
Distribution unitaire	1,24	0,61
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 823 671,62	911 227,95
Plus et moins-values nettes de l'exercice	485 697,06	1 050 458,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 309 368,68	1 961 686,53
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 309 368,68	1 961 686,53
Capitalisation	-	-
Total	2 309 368,68	1 961 686,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Actif net	12 837 140,31	16 089 181,50	15 092 758,32	17 975 281,36	19 373 806,10
Nombre d'actions en circulation	42 442	45 654	51 946	58 268	64 190
Valeur liquidative	302,46	352,41	290,54	308,49	301,81
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	1,24	0,61	0,07	3,64	2,80
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	11,44

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 28 juillet 1987.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	1 235,00	145 186,60	EUR	1,13
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	2 450,00	288 022,00	EUR	2,24
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	3 314,00	294 581,46	EUR	2,29
FR0014000JX7	ALCHIMIE	PROPRE	1 183,00	3 312,40	EUR	0,03
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	1 778,00	29 772,61	EUR	0,23
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	5 570,00	115 104,05	EUR	0,90
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	1 378,00	11 244,48	EUR	0,09
FR0013183589	AURES TECHNOLOGIES	PROPRE	1 970,00	22 655,00	EUR	0,18
FR0000120628	AXA	PROPRE	10 792,00	242 550,20	EUR	1,89
FR0013384369	BAIKOWSKI SA	PROPRE	1 677,00	35 887,80	EUR	0,28
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	7 111,00	310 075,16	EUR	2,42
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	1 046,00	28 085,10	EUR	0,22
FR0013530102	CABASSE GROUP SA	PROPRE	6 290,00	12 391,30	EUR	0,10
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	1 011,00	167 320,50	EUR	1,30
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	2 608,00	60 388,24	EUR	0,47
FR0004152882	CLASQUIN	PROPRE	447,00	21 456,00	EUR	0,17
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	4 128,00	152 942,40	EUR	1,19
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	6 290,00	52 609,56	EUR	0,41
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	2 720,00	132 110,40	EUR	1,03
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	700,00	25 014,50	EUR	0,19
FR0011490648	ECOSLOPS SA	PROPRE	5 732,00	49 295,20	EUR	0,38
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	318,00	15 060,48	EUR	0,12
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	12 404,00	146 888,17	EUR	1,14
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	2 124,00	298 103,40	EUR	2,32
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	223,00	13 629,76	EUR	0,11

OFI INVEST DÉVELOPPEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011799907	GENOMIC VISION	PROPRE	3 769,00	329,41	EUR	0,00
FR0000062671	GROUPE GORGE SA	PROPRE	8 602,00	145 029,72	EUR	1,13
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	33,00	40 161,00	EUR	0,31
FR0000054231	HIGH CO	PROPRE	19 660,00	90 042,80	EUR	0,70
FR0000121485	KERING	PROPRE	436,00	199 927,80	EUR	1,56
FR0013308582	LARGO SA	PROPRE	3 000,00	15 900,00	EUR	0,12
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	947,00	312 746,75	EUR	2,44
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	335,00	110 633,75	EUR	0,86
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	1 689,00	1 030 965,60	EUR	8,03
FR0010609263	MAUNA KEA TECHNOLOGIES	PROPRE	28 811,00	16 623,95	EUR	0,13
FR0011742329	MCPHY ENERGY	PROPRE	4 056,00	38 491,44	EUR	0,30
FR0010095596	ONXEO	PROPRE	18 408,00	4 878,12	EUR	0,04
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	8 198,00	75 815,10	EUR	0,59
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	1 180,00	222 843,00	EUR	1,74
FR0011950641	PIXIUM VISION	PROPRE	36 488,00	7 297,60	EUR	0,06
FR0012613610	PRODWAYS GROUP SA	PROPRE	13 099,00	42 047,79	EUR	0,33
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	2 104,00	102 885,60	EUR	0,80
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	7 284,00	571 065,60	EUR	4,45
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	3 413,00	399 116,22	EUR	3,11
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	4 522,00	92 316,63	EUR	0,72
FR00140043Y1	SPARTOO SAS	PROPRE	7 330,00	9 565,65	EUR	0,07
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	1 855,00	40 030,90	EUR	0,31
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	13 075,00	160 508,70	EUR	1,25
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	3 827,00	123 401,62	EUR	0,96
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	423,00	110 360,70	EUR	0,86
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	1 156,00	130 628,00	EUR	1,02
FR0010120402	THERACLION	PROPRE	14 355,00	15 072,75	EUR	0,12
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	13 847,00	668 463,93	EUR	5,21
NL00150001Y2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	2 552,00	49 319,95	EUR	0,38
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	4 193,00	82 644,03	EUR	0,64

OFI INVEST DÉVELOPPEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	1 471,00	122 343,07	EUR	0,95
FR0004029478	VISIATIV	PROPRE	2 000,00	56 000,00	EUR	0,44
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	6 279,00	50 056,19	EUR	0,39
FR0010131409	WALLIX GROUP SA	PROPRE	5 689,00	73 388,10	EUR	0,57
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	1 818,00	73 956,24	EUR	0,58
Total Action				7 958 544,48		62,00
Obligation						
ES0000012G26	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	PROPRE	20 000,00	18 374,73	EUR	0,14
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	1 000,00	696,89	EUR	0,01
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	12 000,00	10 629,10	EUR	0,08
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	17 000,00	8 645,48	EUR	0,07
FR0011417591	BPIFRANCE FRANCEMENT 2.75% 25/10/2025	PROPRE	100 000,00	103 631,78	EUR	0,81
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	33 000,00	22 091,22	EUR	0,17
IT0005496770	BTPS 3.25% 01/03/2038	PROPRE	32 000,00	27 559,27	EUR	0,21
DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	PROPRE	230 000,00	222 545,38	EUR	1,73
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	40 000,00	29 231,86	EUR	0,23
IT0005422891	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	PROPRE	20 000,00	15 245,58	EUR	0,12
IT0005466013	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/06/2032	PROPRE	20 000,00	14 674,29	EUR	0,11
IT0005480980	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	PROPRE	86 000,00	54 931,71	EUR	0,43
IT0005494239	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	PROPRE	70 000,00	59 246,34	EUR	0,46
FR0013213832	CNP ASSURANCES 1.875% 20/10/2022	PROPRE	100 000,00	101 814,81	EUR	0,79
XS1176079843	ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	PROPRE	100 000,00	98 285,98	EUR	0,77
EU000A284469	EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	PROPRE	4 000,00	2 012,86	EUR	0,02
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	2 600,00	1 815,33	EUR	0,01
DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	PROPRE	110 000,00	83 413,00	EUR	0,65
DE0001102556	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	PROPRE	69 000,00	61 247,85	EUR	0,48
DE0001102432	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.25% 15/08/2048	PROPRE	40 000,00	33 475,69	EUR	0,26
DE0001135481	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	10 000,00	10 692,81	EUR	0,08
DE0001135432	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	PROPRE	20 000,00	23 588,64	EUR	0,18
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	24 000,00	21 351,68	EUR	0,17

OFI INVEST DÉVELOPPEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI4000480488	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	PROPRE	10 000,00	4 837,89	EUR	0,04
FI4000369467	FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	PROPRE	7 000,00	6 095,97	EUR	0,05
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	57 050,00	31 853,26	EUR	0,25
FR0012517027	FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	PROPRE	30 000,00	28 889,35	EUR	0,23
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	60 000,00	61 050,67	EUR	0,48
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	10 000,00	10 542,88	EUR	0,08
FR0013508470	FRANCE 0% 25/02/2026	PROPRE	80 000,00	74 573,84	EUR	0,58
FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	PROPRE	110 000,00	92 705,58	EUR	0,72
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	31 354,00	20 597,17	EUR	0,16
FR0014001NN8	FRANCE 0.5% 25/05/2072	PROPRE	22 086,00	8 828,63	EUR	0,07
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	63 305,00	38 712,31	EUR	0,30
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	50 000,00	44 339,26	EUR	0,35
FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	PROPRE	40 000,00	36 739,09	EUR	0,29
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	140 000,00	130 381,25	EUR	1,02
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	44 985,00	32 675,87	EUR	0,25
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	31 424,00	26 608,51	EUR	0,21
FR0013415627	FRENCH REPUBLIC 0.0% 25/03/2025	PROPRE	30 000,00	28 560,09	EUR	0,22
FR0013131877	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	PROPRE	130 000,00	122 910,87	EUR	0,96
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	2 952,00	1 685,81	EUR	0,01
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	48 205,00	39 300,84	EUR	0,31
FR0013257524	FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	PROPRE	7 914,00	6 585,59	EUR	0,05
DE0001102564	GERMANY 0% 15/08/2031	PROPRE	40 000,00	33 448,40	EUR	0,26
XS1808395930	INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	PROPRE	100 000,00	94 087,51	EUR	0,73
IE00BV8C9418	IRELAND 1% 15/05/2026	PROPRE	10 000,00	9 675,60	EUR	0,08
IE00BH3SQB22	IRELAND 1.5% 15/05/2050	PROPRE	13 990,00	10 162,97	EUR	0,08
IE00BMD03L28	IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	PROPRE	170 000,00	135 862,20	EUR	1,06
IE00BMQ5JM72	IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	PROPRE	10 000,00	6 548,16	EUR	0,05
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	40 000,00	33 552,49	EUR	0,26
IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	PROPRE	10 000,00	10 885,25	EUR	0,08
IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	PROPRE	190 000,00	172 927,66	EUR	1,35

OFI INVEST DÉVELOPPEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005433195	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	PROPRE	10 000,00	6 373,97	EUR	0,05
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	137 000,00	102 387,15	EUR	0,80
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	30 000,00	24 895,15	EUR	0,19
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PROPRE	72 000,00	70 071,80	EUR	0,55
IT0003256820	ITALIAN REPUBLIC 5.75% 01/02/2033	PROPRE	20 000,00	22 318,94	EUR	0,17
IT0003934657	ITALY 4% 01/02/2037	PROPRE	20 000,00	19 247,09	EUR	0,15
DE000A3MP7H9	KFW VAR 30/04/2027	PROPRE	45 000,00	40 127,58	EUR	0,31
DE000A3E5LU1	KFW 0% 09/11/2028	PROPRE	36 000,00	30 742,38	EUR	0,24
XS2388457264	KFW 0% 15/09/2031	PROPRE	15 000,00	11 722,70	EUR	0,09
DE000A3H3KE9	KFW 0.375% 20/05/2036	PROPRE	10 000,00	7 137,38	EUR	0,06
DE000A2LQSN2	KFW 0.75% 15/01/2029	PROPRE	3 000,00	2 692,61	EUR	0,02
BE0000351602	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	20 000,00	17 794,66	EUR	0,14
BE0000352618	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	11 821,00	9 315,16	EUR	0,07
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	7 553,00	3 290,78	EUR	0,03
BE0000341504	KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	PROPRE	67 397,00	63 207,36	EUR	0,49
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	52 239,00	45 588,85	EUR	0,36
BE0000355645	KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	PROPRE	15 842,00	10 641,42	EUR	0,08
BE0000348574	KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	PROPRE	4 158,00	3 109,93	EUR	0,02
BE0000331406	KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	PROPRE	20 000,00	22 227,70	EUR	0,17
BE0000320292	KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	PROPRE	20 000,00	23 311,03	EUR	0,18
BE0000304130	KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	PROPRE	7 500,00	9 227,71	EUR	0,07
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	39 000,00	27 871,70	EUR	0,22
NL0010071189	KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	PROPRE	10 000,00	10 231,25	EUR	0,08
ES0000012I08	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	PROPRE	150 000,00	129 811,50	EUR	1,01
ES0000012H41	KINGDOM OF SPAIN 0.1% 30/04/2031	PROPRE	20 000,00	15 558,60	EUR	0,12
ES0000012F43	KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	PROPRE	20 000,00	17 192,32	EUR	0,13
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	6 000,00	3 333,83	EUR	0,03
ES0000012B88	KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/07/2028	PROPRE	4 000,00	3 713,05	EUR	0,03
ES0000012K46	KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	PROPRE	15 000,00	10 297,69	EUR	0,08
ES00000128Q6	KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	PROPRE	2 000,00	1 841,08	EUR	0,01

OFI INVEST DÉVELOPPEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000012K61	KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	PROPRE	114 000,00	107 628,05	EUR	0,84
ES00000128C6	KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	PROPRE	13 000,00	11 950,05	EUR	0,09
ES0000012932	KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37	PROPRE	10 000,00	11 148,47	EUR	0,09
ES00000121S7	KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/41	PROPRE	20 000,00	23 475,77	EUR	0,18
ES00000120N0	KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/40	PROPRE	20 000,00	23 940,61	EUR	0,19
NL0015031501	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	40 000,00	36 619,72	EUR	0,29
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	20 000,00	10 092,00	EUR	0,08
NL0014555419	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	PROPRE	60 000,00	50 374,80	EUR	0,39
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	5 989,00	7 280,37	EUR	0,06
PTOTEMOE0035	OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	PROPRE	24 000,00	22 075,42	EUR	0,17
PTOTECOE0037	PORTUGAL 1% 12/04/2052	PROPRE	8 000,00	4 265,78	EUR	0,03
AT0000A269M8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	PROPRE	57 000,00	50 351,74	EUR	0,39
AT0000A1VGK0	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	PROPRE	60 000,00	55 426,24	EUR	0,43
AT0000A2EJ08	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	PROPRE	10 000,00	5 969,29	EUR	0,05
AT0000A2HLC4	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	PROPRE	13 000,00	5 650,44	EUR	0,04
AT0000A1K9F1	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	PROPRE	10 000,00	7 651,76	EUR	0,06
AT0000A10683	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	PROPRE	10 000,00	9 613,06	EUR	0,07
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	10 000,00	10 602,70	EUR	0,08
BE0000349580	REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	PROPRE	10 430,00	8 725,80	EUR	0,07
FI4000507231	REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	PROPRE	14 000,00	11 215,26	EUR	0,09
IT0005383309	REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	PROPRE	30 000,00	24 716,88	EUR	0,19
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	26 000,00	15 548,69	EUR	0,12
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	210 000,00	198 106,54	EUR	1,54
IT0005094088	REPUBLIC OF ITALY 1.65% 01/03/2032	PROPRE	30 000,00	23 869,86	EUR	0,19
IT0005127086	REPUBLIC OF ITALY 2% 01/12/2025	PROPRE	50 000,00	48 396,18	EUR	0,38
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	14 000,00	9 736,52	EUR	0,08
IT0005162828	REPUBLIC OF ITALY 2.70% 01/03/2047	PROPRE	1 000,00	756,30	EUR	0,01
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	7 000,00	5 845,13	EUR	0,05
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	9 000,00	8 060,21	EUR	0,06
IT0005024234	REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	PROPRE	60 000,00	58 161,64	EUR	0,45

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PTOTENOE0034	REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	PROPRE	2 380,00	1 803,95	EUR	0,01
PTOTEPOE0032	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	PROPRE	8 622,00	5 900,93	EUR	0,05
PTOTEYOE0031	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.65% 16/07/2032	PROPRE	21 966,00	19 364,47	EUR	0,15
PTOTEXOE0024	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	PROPRE	9 909,00	9 499,36	EUR	0,07
PTOTEKOE0011	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	PROPRE	10 000,00	10 502,04	EUR	0,08
PTOTETOE0012	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	PROPRE	4 000,00	4 113,99	EUR	0,03
PTOTESOE0007	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/37	PROPRE	1 378,00	1 516,10	EUR	0,01
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	20 000,00	21 676,95	EUR	0,17
ES0000012F84	SPAIN 0% 30/04/2023	PROPRE	100 000,00	99 067,00	EUR	0,77
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	31 000,00	20 109,95	EUR	0,16
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	8 000,00	5 540,46	EUR	0,04
Total Obligation				4 212 460,10		32,81
O.P.C.V.M.						
FR0010645325	AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD FCP	PROPRE	0,0325	40 686,85	EUR	0,32
LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	PROPRE	712,00	147 732,88	EUR	1,15
FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART D	PROPRE	16,00	155 496,64	EUR	1,21
FR0000014268	OFI INVEST VALEURS FRANCAISES SICAV	PROPRE	4 080,7993	273 331,94	EUR	2,13
Total O.P.C.V.M.				617 248,31		4,81
Total Valeurs mobilières				12 788 252,89		99,62
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-21 830,00	-21 830,00	EUR	-0,17
Total APPELS DE MARGES				-21 830,00		-0,17
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-3 012,22	-3 012,22	EUR	-0,02
Total AUTRES				-3 012,22		-0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	1 089,52	1 089,52	EUR	0,01
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	191,36	195,34	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	41 841,92	41 841,92	EUR	0,33
Total BANQUE OU ATTENTE				43 126,78		0,34

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	18 442,50	18 442,50	EUR	0,14
Total DEPOSIT DE GARANTIE				18 442,50		0,14
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-19 651,57	-19 651,57	EUR	-0,15
Total FRAIS DE GESTION				-19 651,57		-0,15
Total Liquidites				17 075,49		0,13
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-1,00	5 870,00	EUR	0,05
IK1121222	EURO-BTP FU 1222	PROPRE	-2,00	9 720,00	EUR	0,08
OAT121222	EURO-OAT FU 1222	PROPRE	-1,00	6 240,00	EUR	0,05
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				21 830,00		0,17
Total Futures				21 830,00		0,17
Coupons						
Action						
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	13 847,00	9 554,43	EUR	0,07
Total Action				9 554,43		0,07
Obligation						
IT0005422891	BUONI POLI 0.9% 4/31	ACHLIG	50,00	225,00	EUR	0,00
IT0005383309	ITALY 1.35% 04/30	ACHLIG	30,00	202,50	EUR	0,00
Total Obligation				427,50		0,00
Total Coupons				9 981,93		0,08
Total OFI INVEST DÉVELOPPEMENT				12 837 140,31		100,00

résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2023

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2021 - 2022.

Quatrième résolution

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2021 - 2022 de 50 994,88 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice :	1 868,43 €
Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à :	52 863,31 €

Par ailleurs, il est précisé qu'en raison :

- de la capitalisation des plus-values enregistrées au titre de l'exercice précédent pour un montant de 1 823 671,62 € ;
- d'un montant de plus-values enregistrées sur l'exercice de 485 697,06 € ;

Le montant total des plus-values non distribuées au titre de l'exercice s'élève à 2 309 368,68 €.

Sur la base de cette répartition, le dividende net global par action est donc arrêté à 1,24 €.

Le dividende se décompose comme suit :

- Revenus d'actions françaises :	0,78 €
- Revenus d'actions étrangères avec convention :	0,46 €

L'assemblée générale constate qu'un acompte unitaire de 1,24 €, représentant l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 07 décembre 2022 sur décision du conseil d'administration réuni le 21 novembre 2022.

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2018 - 2019	3,64	3,64	-
2019 - 2020	0,07	0,07	-
2020 - 2021	0,61	0,61	-

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur André PETIT en qualité d'Administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur André PETIT arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, celle-ci décide de ratifier son renouvellement pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

Sixième résolution

Ratification du transfert de siège social

Conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, l'Assemblée générale ratifie le transfert de siège social de la SICAV du 14 rue Roquépine – 75008 PARIS au 22 rue Vernier – 75017 PARIS, décidé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2022, et la modification subséquente de l'article 4 des statuts.

Septième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.